



Parlons d'avenir !

Quel est le coût de production de l'énergie éolienne ?

L'éolien s'est affirmé en France comme dans le monde comme une des énergies les plus compétitives. Pour l'éolien terrestre, l'ADEME estime que le coût moyen de production est en moyenne de 60,5 € le MWh : entre 50 € et 71€/MWh selon les régions ce qui représente une baisse des coûts de production de 18% pour les parcs installés entre 2015 et 2020.

En mai 2021, le prix moyen s'établissait à 60,8€/MWh .

Pour l'éolien en mer posé, si la France ne dispose pas encore de parc en exploitation, le tarif retenu de 44€/MWh pour le parc de Dunkerque attribué en 2019 pour une mise en exploitation à horizon 2027 montre que cette technologie est déjà très compétitive.

Depuis 2016, avec la mise en place du mécanisme de complément de rémunération, le producteur éolien vend désormais directement l'électricité produite sur le marché de l'électricité. Si le prix de marché est inférieur au tarif éolien fixé par arrêté, il reçoit un complément de rémunération. À l'inverse, si le prix est supérieur, les opérateurs éoliens remboursent la différence sur la base des aides perçues de l'État : c'est donc une nouvelle ressource pour l'État, et un retour sur investissement public très rapide.

Avec l'augmentation continue des prix sur le marché de l'électricité, les parcs éoliens pourraient donc permettre à l'État de bénéficier d'un retour sur investissement public très rapide.

Au rythme où vont les choses, on estime qu'au final, le soutien aux énergies renouvelables pourrait s'avérer bien moins élevé que prévu sur la période 2020-2050 en fonction du marché.

Pour comparaison le coût du nucléaire historique sera au minimum de 62€/MWh avec la prolongation des centrales existantes, alors que pour l'EPR de Flamanville, le prix de référence sera entre 110€/MWh et 120€/MWh si on se réfère au coût de production de l'EPR d'Hinkley Point.

SEPMES : Premier projet qui a l'aval du conseil municipal de la commune concernée

Au conseil communautaire du 14 avril, la jeune première adjointe de Sepmes est intervenue pour soutenir l'avenir des énergies renouvelables et plus particulièrement le projet de 5 éoliennes sur sa commune... et même si cela devait modifier le paysage... : « Je suis juste un peu étonnée des arguments que j'ai pu entendre à propos des éoliennes. L'argument qui est sorti, c'est que les éoliennes, ça se voit, s'attriste-t-elle. En tant que citoyenne, je suis apeurée des réactions de ce soir. Je trouve que l'urgence climatique et environnementale est beaucoup trop importante pour avoir ce genre d'argument. » La NR 24/04/22

C'est aussi la première fois que l'on apprenait à ce même conseil, le vote favorable d'une commune du Sud Touraine à l'implantation d'éoliennes, Sepmes. Après un long débat en conseil, sur les avantages et inconvénients de l'éolien, nuisances visuelles et sonores, inconvénients du nucléaire, limitation du nombre des éoliennes, reconnaissance du travail du précédent conseil, avantages financiers communal et intercommunal, le vote est le suivant : 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre. (le débat et la délibération de Sepmes, comme les autres délibérations précédentes relatives à ce projet s'est déroulée en l'absence du Maire, concernée directement par le futur parc, en tant que propriétaire foncier.)

Le conseil communautaire a poursuivi son vote d'opposition à l'éolien ...

Depuis, deux autres communes se sont prononcées favorablement, Manthelan (3 pour et 11 abstentions) et Descartes (vote à bulletin secret : pour 15, contre 7 et 1 abstention).

La communauté de communes de Touraine Val de l'Indre a voté l'abstention à l'unanimité.

L'enquête publique s'est tenue du mardi 22 mars 2022 à 8 h 30 au mercredi 20 avril 2022 à 12 h 30 sur la commune de Sepmes relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DE SEPME S.A.S. en vue de la création d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison au lieu-dit « Les Maisons Rouges » à Sepmes (ZC 6 à 9, ZC 18 et 19, ZH 11).

Le rapport de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique de la société PARC EOLIEN DE SEPME SAS est en ligne sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Rapports-et-conclusions-des-enquetes-publiques>

Réguler et avancer face à la crise de l'énergie

Dans le rapport d'activité 2021, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), son président Jean-François Carencro revient sur le contexte mondial de la crise énergétique ...

Extrait : « Cette tempête des prix est venue confirmer le cap de la transition énergétique. Car, contrairement à ce que certains ont pu avancer, ce n'est ni le marché européen ni les énergies renouvelables qui sont en cause, mais bien la trop forte dépendance européenne au gaz, d'une part, et, en France, le retard pris dans les investissements bas-carbone. Il est donc urgent d'avancer en tenant fermement la barre de la décarbonation du mix énergétique.

Les difficultés d'approvisionnement en gaz ont eu pour effet pervers d'augmenter le recours au charbon en Europe, malgré un prix des quotas de CO2 au plus haut.

En France, les difficultés rencontrées sur le parc nucléaire imposent également d'user à plein des centrales thermiques, et même de retarder la fermeture des deux dernières centrales à charbon. Si la diversification des sources de gaz est en cours, grâce notamment aux maximisations des importations de gaz naturel liquéfié (GNL), la sobriété énergétique et la réduction des consommations inutiles à court terme restent les moyens les plus sûrs pour garantir notre sécurité d'approvisionnement tout en limitant nos émissions.

À ce titre, le succès industriel du déploiement du compteur Linky permet à chacun de suivre en temps réel sa consommation. Prendre conscience des dépenses d'énergie liées à ses usages (chauffage, box Internet, ballon d'eau chaude, appareils ménagers) est le premier pas vers une meilleure maîtrise de sa consommation.

Accélérer au maximum le déploiement des énergies renouvelables (EnR) était un objectif. Il devient maintenant une urgence, pour décarboner l'économie tout en réindustrialisant notre pays. D'autant que la hausse des prix sur les marchés permet de rentabiliser plus facilement les EnR. Mieux, dans certains cas, les installations sous obligation d'achat remboursent actuellement à l'État leurs gains sur les marchés de gros. Ce contexte rend propice le développement des contrats d'achat d'énergie renouvelable sans soutien public, les Power Purchase Agreement (PPA), que la CRE souhaite encourager. En outre, dans son avis sur le nouveau cahier des charges des prochains appels d'offres (2021-2026) pour les EnR électriques, la CRE recommande aux pouvoirs publics de supprimer les contraintes inutiles qui entravent l'émergence de nouveaux projets d'énergie renouvelable. Que cette crise nous avise : sachons inventer les solutions à même de continuer d'assurer à tous les consommateurs une énergie sûre, abordable et décarbonée ».

Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens

ADEME - *La question de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens terrestres se pose de plus en plus à mesure que l'énergie éolienne se développe. Or faute d'étude spécifique en France, les acteurs se réfèrent à des analyses internationales ou à des expertises individuelles potentiellement biaisées ou inadaptées.*

*L'objectif de cette étude est de **produire une analyse de référence exploitable et robuste vis-à-vis des spécificités territoriales en France métropolitaine**. Afin de couvrir au mieux le sujet, l'étude inclut un **volet quantitatif** pour produire des résultats mesurables et reproductibles sur la base de données à la fois fiables et partagées ainsi qu'un **volet qualitatif** pour mettre en perspective les résultats du volet quantitatif et pour en identifier les limites.*

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html#:~:text=T%C3%A9charger%20les%20fichiers,pdf%20%E2%80%94%20772.54kB>